

Visiteur et informateur médical (VIM)

RNCP2882 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEUST — Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	D1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	10/02/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La visite médicale est strictement réglementée par le Code de la santé publique.

Le visiteur et informateur médical est le trait d'union entre le laboratoire pharmaceutique et le médecin. Il est chargé d'informer le corps médical sur les produits de santé du laboratoire qui l'emploie et de les promouvoir dans les strictes limites de l'éthique médicale. Il met notamment en évidence la posologie, les propriétés thérapeutiques, le conditionnement et les avantages concurrentiels de ses médicaments afin d'inciter les médecins à les prescrire. Il conseille également le personnel hospitalier pour l'utilisation du matériel médico-technique.

Par ailleurs, il contribue à la transmission aux firmes pharmaceutiques et aux autorités sanitaires des notifications des effets indésirables inattendus et/ou graves recueillis par les médecins (fonction de pharmacovigilance).

Assurant le suivi de son secteur, il organise ses déplacements en fonction d'objectifs commerciaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Avoir le sens des responsabilités et de l'éthique Posséder des capacités de communication et une grande adaptabilité

Argumenter scientifiquement pour convaincre

Anticiper les besoins de la clientèle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le visiteur et informateur médical exerce son activité pour un laboratoire pharmaceutique dans les cabinets médicaux, les hôpitaux, les cliniques ou les officines pharmaceutiques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La possession de la carte professionnelle de visiteur médical est obligatoire depuis le 28 juillet 1992.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 556 €
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 127
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 785 €
Selon la branche	7 000 € – 8 155 €
Prise en charge	Branches concernées
7 785 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 155 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 000 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	10/02/2022
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2882/>